

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Conseil municipal du jeudi 25 juin 2026

**Caroline Corticchiato annonce son départ du Conseil municipal
après douze années d'engagement au service des Ajacciens**



À l'occasion du Conseil municipal du jeudi 25 juin 2026, Caroline Corticchiato a annoncé sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire de la Ville d'Ajaccio. Cette décision, prise pour des raisons personnelles, marque la fin de douze années d'engagement électif au sein de la majorité municipale, d'abord aux côtés de Laurent Marcangeli, puis de Stéphane Sbraggia.



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

CABINET DU MAIRE
SCAGNU DI U MERRI

Élue en 2014, Caroline Corticchiato a exercé les fonctions d'adjointe au maire en charge de l'Action sociale de 2014 à 2020, avant de devenir, à partir de 2020, deuxième adjointe au maire en charge de l'Excellence environnementale. Elle a également occupé les fonctions de vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

Tout au long de ces deux mandats, son engagement s'est inscrit dans une même exigence : faire de l'action publique un levier concret d'amélioration du quotidien des Ajacciens.

Douze années d'action publique au service du territoire

Depuis 2014, Caroline Corticchiato a contribué à la mise en œuvre de politiques publiques structurantes pour Ajaccio et son agglomération, dans des domaines essentiels pour la cohésion sociale, la qualité de vie, la transition écologique et l'avenir durable du territoire.

« Mon action s'est construite autour d'une méthode constante : l'écoute du terrain, le dialogue avec les habitants, la confiance accordée aux services municipaux, la coopération avec les partenaires publics et privés, et la volonté de traduire les orientations politiques en réalisations concrètes », développe-t-elle.

Cette approche pragmatique, fondée sur la proximité et la recherche de résultats, a marqué l'ensemble des responsabilités qu'elle a exercées.

2014-2020 : faire de la question sociale un pilier de l'action municipale

Lors de son premier mandat, Caroline Corticchiato a exercé les fonctions d'adjointe au maire en charge de l'Action sociale. Dans un contexte social exigeant et dans une période de fortes évolutions institutionnelles, la municipalité a fait le choix d'assumer pleinement son rôle en matière de solidarité et d'accompagnement des publics les plus fragiles. Cette période a notamment été marquée par la prise de compétence sociale par la CAPA en 2016, puis par **la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en 2017** dont elle est devenue vice-présidente.

Ces décisions ont permis de structurer une politique sociale de proximité, afin d'intervenir à la fois dans l'urgence, dans l'accompagnement durable et dans la prévention des situations de fragilité. Le CIAS s'est ainsi imposé comme un acteur incontournable des politiques d'action sociale, au service des habitants, des familles, des personnes âgées, des personnes isolées et de toutes celles et ceux confrontés à des difficultés.

Une implication qui a valu à Carole Corticchiato l'honneur de recevoir la médaille de l'ordre national du mérite en 2020.



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

CABINET DU MAIRE
SCAGNU DI U MERRI

2020-2026 : inscrire Ajaccio dans une trajectoire d'excellence environnementale

À partir de 2020, Caroline Corticchiato a pris en charge la délégation à l'Excellence environnementale, devenue l'un des axes stratégiques majeurs du mandat.

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, la pression sur les ressources naturelles, les enjeux énergétiques et la nécessité de préserver la qualité de vie des habitants, la Ville d'Ajaccio a engagé une transformation profonde de ses politiques publiques.

Sous son impulsion, Ajaccio a renforcé son action en matière d'adaptation au changement climatique, de végétalisation, de protection des espaces naturels, de transition énergétique, de sobriété et de développement des énergies renouvelables.

La Ville a notamment adopté, dès 2020, **son Plan d'adaptation aux changements climatiques**, affirmant ainsi le rôle central des collectivités locales dans la transition écologique.

Une politique ambitieuse de **végétalisation et de renaturation des espaces publics** a également été engagée, avec plus de 1 000 arbres plantés, la requalification d'espaces emblématiques tels que le Casone et le parc Berthault, ainsi qu'une attention portée aux zones naturelles, aux espaces protégés et au patrimoine naturel ajaccien.

La **protection du littoral**, la préservation des écosystèmes, l'engagement dans la charte Pelagos, la démarche Pavillon Bleu et les actions menées pour une gestion plus raisonnée des usages en mer et sur le rivage ont également constitué des priorités fortes de cette délégation. Tout comme, en matière de **lutte contre l'érosion**, le projet de confortement de la plage Saint-François destiné à protéger les biens et les personnes, tout en préservant la qualité environnementale, patrimoniale et paysagère d'un site emblématique d'Ajaccio

La **modernisation de l'éclairage public** représente un autre volet majeur de cette stratégie. Depuis 2022, la Ville a engagé un vaste programme portant sur 4 500 points lumineux, dont plus de 2 000 ont déjà été renouvelés. Cette modernisation permet une baisse significative des consommations d'énergie et une réduction importante de la facture énergétique de la collectivité.

Dans le domaine énergétique, plusieurs projets structurants ont également été engagés, notamment à Saint-Antoine, avec le développement **d'une centrale photovoltaïque** destinée à produire une énergie renouvelable équivalente à la consommation électrique d'environ 6 000 habitants, ainsi que le **projet de stockage d'énergie renouvelable**, qui poursuit son développement.



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

CABINET DU MAIRE
SCAGNU DI U MERRI

Un engagement aux côtés des services municipaux

Caroline Corticchiato a toujours porté ses délégations en lien étroit avec les élus, les directions, les agents municipaux, les partenaires institutionnels, les associations, les acteurs locaux et les habitants.

« Notre action dans les domaines social, environnemental et énergétique s'est appuyée sur l'expertise, l'engagement et le professionnalisme des services de la Ville et de la CAPA, dont le rôle a été déterminant dans la concrétisation des projets », souligne-t-elle.

Honorée de la confiance que lui ont accordée les Ajacciens en l'élisant à leur représentation, elle retient avant tout le travail accompli collectivement. Les différentes délégations qui lui ont été confiées lui ont permis de porter des projets ambitieux au service d'Ajaccio et de la Corse. Caroline Corticchiato souligne que ce mandat a constitué, pour elle, un véritable honneur et une responsabilité qu'elle s'est attachée à exercer avec engagement et détermination. Elle remercie les Ajacciens pour leur soutien et leur confiance durant toutes ces années.

L'excellence environnementale directement portée par le maire

Afin de poursuivre, consolider et amplifier les actions engagées, Stéphane Sbraggia assurera directement le suivi de la délégation Excellence environnementale. Ce choix traduit l'importance stratégique accordée à ces enjeux pour l'avenir d'Ajaccio.

Transition écologique, adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, protection du littoral, végétalisation, développement des énergies renouvelables, préservation du cadre de vie... : ces priorités seront désormais directement portées et incarnées par le maire. Cette organisation permettra de garantir la continuité des projets engagés, tout en réaffirmant **la place centrale de l'Excellence environnementale dans l'action municipale.**

À ce jour, le maire n'entend pas procéder à la désignation d'un nouvel adjoint. La priorité est d'assurer la continuité des projets engagés et de maintenir une organisation pleinement opérationnelle autour des grands enjeux du mandat.

Démission d'un adjoint : quelles conséquences ?

La démission de Caroline Corticchiato de ses fonctions entraîne automatiquement la perte de son mandat d'adjointe au maire. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, **son siège au sein du Conseil municipal sera pourvu par Paul Salini**, le candidat suivant figurant sur la liste majoritaire élue lors des élections municipales de 2026. Concernant l'exécutif municipal, le maire n'est pas tenu de procéder immédiatement au remplacement de l'adjointe démissionnaire. Il peut choisir de maintenir l'organisation actuelle ou de proposer ultérieurement au Conseil municipal une nouvelle répartition des fonctions au sein de l'équipe municipale.